

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

**STANDARDIZATION
AGREEMENT**

**ACCORD
DE NORMALISATION**

STANAG 5522

**TACTICAL DATA EXCHANGE -
LINK 22**

**ÉCHANGE DE DONNÉES
TACTIQUES – LIAISON 22**

EDITION/ÉDITION 6

21 May/mai 2021



**NORTH ATLANTIC
TREATY ORGANIZATION**

**ORGANISATION DU TRAITÉ
DE L'ATLANTIQUE NORD**

Published by
the NATO STANDARDIZATION OFFICE Publié par
(NSO) le BUREAU OTAN DE NORMALISATION
(NSO)

© NATO/OTAN

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

21 May/mai 2021

NSO(C3B))0564(2021)CAP1/5522

LETTER OF PROMULGATION

LETTRE DE PROMULGATION

STATEMENT

The enclosed NATO standardization agreement (STANAG), which has been ratified by member nations, as reflected in the NATO Standardization Document Database (NSDD), is promulgated herewith.

L'accord de normalisation OTAN (STANAG) ci-joint, qui a été ratifié par les pays membres dans les conditions figurant dans la Base de données des documents de normalisation OTAN (NSDD), est promulgué par la présente.

ENACTMENT

This STANAG is effective upon receipt for use by the participating nations and NATO bodies.

Ce STANAG entre en vigueur dès réception aux fins d'application par les pays et les organismes OTAN participants.

ACTIONS BY NATIONS

Nations are invited to examine their ratification of the STANAG and, if they have not already done so, advise the NSO of their intention regarding its ratification and implementation.

Les pays sont invités à examiner l'état d'avancement de la ratification du STANAG et à informer, s'ils ne l'ont pas encore fait, le NSO de leur intention concernant sa ratification et sa mise en application.

Once implemented, Allies shall provide implementation details through the electronic reporting tool.

Dès que le STANAG est mis en application, les Alliés doivent fournir les informations y afférentes via l'outil de notification électronique.

SECURITY CLASSIFICATION

This STANAG is a NATO UNCLASSIFIED document to be handled in accordance with C-M(2002)60.

CLASSIFICATION DE SÉCURITÉ

Ce STANAG est un document OTAN SANS CLASSIFICATION qui doit être traité conformément au C-M(2002)60.

RESTRICTION TO REPRODUCTION

No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, used commercially, adapted, or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior permission of the publisher. With the exception of commercial sales, this does not apply to member and partner nations, or NATO commands and bodies.

RESTRICTION DE REPRODUCTION

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, incorporée dans une base documentaire, utilisée commercialement, adaptée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre), sans l'autorisation préalable de l'éditeur. Sauf pour les ventes commerciales, cela ne s'applique pas aux États membres ou aux pays partenaires, ni aux commandements et organismes de l'OTAN.

ADDITIONAL INFORMATION

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- i -

**NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION**

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

Due to long term delays in production of an agreeable standard for Link 22 several subsequently developed editions of the standard and technically agreed baselines, which were developed to maintain pace with operational requirements and technical developments could not be promulgated officially. In order to maintain a coherent configuration management of the documents the subsequential NATO numbering scheme was continued. With ratification and promulgation of this edition all promulgated and non-promulgated editions and versions will be listed in the NATO Standardization Document Database as superseded.

En raison des délais importants qui ont été nécessaires à l'élaboration d'une norme satisfaisante pour la Liaison 22, plusieurs éditions successives du document de normalisation et des éléments de référence agréés au niveau technique, établies pour répondre à l'évolution des besoins opérationnels et des techniques, n'ont pas pu être officiellement promulguées. Cependant, afin de pouvoir gérer ces documents de manière cohérente, ils ont continué à recevoir des numéros d'édition successifs. Une fois cette édition 6 ratifiée et promulguée, la Base de données des documents de normalisation OTAN fera apparaître que toutes les autres éditions et versions, promulguées ou non promulguées, sont annulées et remplacées.

Zoltán GULYÁS
Brigadier General, HUNAF
Director, NATO Standardization Office

Zoltán GULYÁS
Général de brigade aérienne, HUNAF
Directeur du Bureau OTAN
de normalisation

- ii -

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

STANAG 5522 Edition/Édition 6

**TACTICAL DATA EXCHANGE - LINK 22 ÉCHANGE DE DONNÉES TACTIQUES –
LIAISON 22**

AIM

The aim of this NATO standardization agreement (STANAG) is to respond to the following interoperability requirements.

BUT

Le présent accord de normalisation OTAN (STANAG) a pour but de répondre aux exigences d'interopérabilité suivantes.

INTEROPERABILITY REQUIREMENTS

To provide specifications for automatic data exchange of tactical information with and among NATO tactical data systems using Link 22 as defined in ATDLP-5.22(B).

EXIGENCES D'INTEROPÉRABILITÉ

Énoncer les spécifications relatives aux échanges d'informations tactiques, avec et entre les systèmes de données tactiques de l'OTAN, effectués au moyen de la Liaison 22.

To provide specification for Link 22 to include message standards and data link protocols.

Formuler des spécifications pour la Liaison 22, notamment des normes de message et des protocoles de liaison de données.

AGREEMENT

Participating nations agree to implement the following standard.

ACCORD

Les pays participants conviennent de mettre en application la norme suivante.

STANDARD

ATDLP-5.22, Edition B

NORME

ATDLP-5.22, Édition B

OTHER RELATED DOCUMENTS

STANAG 5616 - STANDARDS FOR DATA FORWARDING BETWEEN TACTICAL DATA SYSTEMS – ATDLP-6.16

AUTRES DOCUMENTS CONNEXES

STANAG 5616 - NORMES POUR LE TRANSFERT DE DONNÉES ENTRE SYSTÈMES DE DONNÉES TACTIQUES – ATDLP-6.16

SUPERSEDED DOCUMENTS

STANAG 5522, Edition 2,
dated 29 September 2008
STANAG 5522, Edition 3, Ratification Draft
STANAG 5522, Edition 4, Study Draft
STANAG 5522, Edition 5, Study Draft

DOCUMENTS ANNULÉS ET REMPLACÉS

STANAG 5522, Édition 2,
du 29 septembre 2008
STANAG 5522, Édition 3, projet pour ratification
STANAG 5522, Édition 4, projet d'étude
STANAG 5522, Édition 5, projet d'étude

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

NATIONAL RATIFICATION RESPONSE

National responses are recorded in the NATO Standardization Document Database (NSDD). Les réponses nationales sont consignées dans la Base de données des documents de normalisation OTAN (NSDD).

Allies shall provide ratification details through the electronic reporting tool (e-Reporting). Les Alliés doivent rendre compte de leurs ratifications via l'outil de notification électronique (e-Reporting).

RÉPONSES NATIONALES AUX DEMANDES DE RATIFICATION

IMPLEMENTATION OF THE AGREEMENT

This STANAG is considered to be implemented when a ratifying nation is at least able to transmit on Link 22 in accordance with the implementation requirements contained in Appendix A of ATDLP-5.22(B).

MISE EN APPLICATION DE L'ACCORD

Le présent STANAG est considéré comme étant mis en application par un pays qui l'a ratifié dès que ce dernier est en mesure de transmettre des données via la Liaison 22 conformément aux spécifications de mise en œuvre figurant dans l'appendice A de l'ATDLP-5.22(B).

1. Nations agree that the specifications contained in ATDLP-5.22(B) shall govern automatic data exchange between NATO tactical data systems using Link 22, where this is applicable. The implementation of this STANAG shall be deemed to indicate an undertaking by the Nation concerned, when participating on Link 22, including units of other nations, to:

- a. Operate transmission/reception and data terminal equipment in accordance with the specifications contained in ATDLP-5.22(B).
- b. Not transmit on the link without the capability of receiving and interpreting the associated data required to support the transmission.
- c. Have the capability to reject any message or field combination for which it does not have a use unless otherwise directed by the Implementation Requirement specifications contained in Appendix A.

2. Participating nations agree that the failure or degradation of the computer program of any system due to the receipt of Link 22 data shall be considered the fault of the receiving system;

1. Les pays conviennent que les spécifications figurant dans l'ATDLP-5.22(B) doivent régir l'échange de données entre les systèmes de données tactiques de l'OTAN qui utilisent la Liaison 22, lorsqu'il y a lieu. La mise en application du présent STANAG signifie que le pays concerné s'engage, lorsqu'il utilise la Liaison 22 avec des unités d'autres pays :

- a. à utiliser le matériel d'émission/de réception, ainsi que l'équipement terminal de traitement de données, conformément aux spécifications de l'ATDLP-5.22(B) ;
- b. à ne pas émettre via la Liaison sans avoir la capacité de recevoir et d'interpréter les données connexes nécessaires à la transmission ;
- c. à se doter de la capacité de rejeter tout message ou combinaison de champs dont il n'a pas l'utilité, sauf indication contraire dans les spécifications de mise en application figurant dans l'appendice A.

2. Les pays participants conviennent que toute défaillance ou dégradation du programme informatique d'un système suite à la réception de données via la Liaison 22 doit être considérée comme imputable au système

NATO UNCLASSIFIED
OTAN SANS CLASSIFICATION

Releasable to Australia, Austria, Finland, New Zealand, Sweden and Switzerland
Communicable à l'Australie, à l'Autriche, à la Finlande, à la Nouvelle-Zélande, à la Suède,
à la Suisse

that is, a system must protect itself against any récepteur, autrement dit tout système doit être data it cannot use. protégé contre les données qu'il n'est pas en mesure d'utiliser.

3. Participating nations agree that the continued operation of a unit's tactical data system shall not be dependent upon the receipt of any message or field from another unit. 3. Les pays participants conviennent que le système de données tactiques d'une unité ne doit pas dépendre de la réception d'un message ou d'un champ quelconque en provenance d'une autre unité pour pouvoir continuer de fonctionner normalement.

Allies and NATO bodies shall provide implementation details through the electronic reporting tool (e-Reporting). Les Alliés et les organismes OTAN doivent rendre compte de leur mise en application via l'outil de notification électronique (e-Reporting).

Partner nations are invited to provide their implementation details through the electronic reporting tool (e-Reporting). Les pays partenaires sont invités à rendre compte de leur mise en application via l'outil de notification électronique (e-Reporting).

NATO EFFECTIVE DATE (NED)

Not applicable.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR OTAN (NED)

Sans objet.

REVIEW

RÉEXAMEN

This STANAG is to be reviewed in accordance with AAP-03. The result of the review is to be recorded within the NSDD. Le présent STANAG doit être réexaminé conformément à l'AAP-03. Le résultat de ce réexamen doit être consigné dans la NSDD.

TASKING AUTHORITY

AUTORITÉ DE TUTELLE

This STANAG is supervised under the authority of: Le présent STANAG est sous la responsabilité de :

C3 BOARD/BUREAU DES C3
(C3B)

COMMUNICATIONS AND INFORMATION SERVICES CAPABILITY PANEL/
COMMISSION CAPACITAIRE SERVICES D'INFORMATION ET COMMUNICATIONS
(CaP 1)

FEEDBACK

INFORMATIONS EN RETOUR

Any comments concerning this STANAG shall be directed to: Tous les commentaires concernant le présent STANAG doivent être adressés au :

NATO Standardization Office
(NSO)

Bureau OTAN de normalisation
(NSO)

Boulevard Léopold III
1110 BRUXELLES – Belgique